

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire ARLYSÈRE

ENTRE

La communauté d'Agglomération Arlysère, représentée par Franck LOMBARD, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 24 JUIN 2021, ci-après désigné par Arlysère,

D'une part,

L'État, représenté par Pascal BOLOT, Préfet de Savoie, ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Les CRTE s'inscrivent ainsi pleinement dans le plan de relance global annoncé le 3 septembre 2020. Celui-ci, d'une ampleur exceptionnelle, vise à revenir rapidement possible à un niveau de richesse d'avant crise. Les trois axes du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion sociale, sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, combattre et réduire les inégalités et accélérer la transformation de notre économie pour renforcer sa résilience. C'est sur ces bases qu'a déjà été conclu l'accord départemental de relance signé le 5 mars 2021 par le président du conseil départemental de la Savoie et le préfet de département.

En Savoie, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 200 M€, y compris les mesures fiscales en faveur des entreprises. Sur le territoire d'Arlysère, hors mesures fiscales, le plan France relance a déjà permis de mobiliser plus de 18M€ au bénéfice des entreprises, des associations et des collectivités, dont dès à présent 2,6M€ pour des projets de collectivités territoriales figurant au présent CRTE.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire d'ARLYSÈRE autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire ARLYSÈRE et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La communauté d'agglomération d'Arlysère regroupe 39 communes pour 62 774 habitants (INSEE 2018) et s'étend sur environ 763 km². Elle est née de la fusion au 1er janvier 2017 de 4 anciennes intercommunalités : les communautés de communes du Beaufortain, du Val d'Arly, de la Haute Combe de Savoie et de la région d'Albertville. Mais avant d'être une structure administrative, Arlysère est un territoire.

Arlysère représente un carrefour stratégique vers de nombreuses destinations touristiques montagnardes, et vers le plus grand domaine skiable du monde ». Il voit l'union sur ses terres de 2 cours d'eau de montagne, l'Arly et l'Isère, desquelles il tire son nom, et bénéficie d'un cadre de vie exceptionnel et préservé. Son positionnement stratégique et ses infrastructures, tirées en partie des Jeux Olympiques d'Albertville et de la Savoie (1992), font d'Arlysère un territoire de montagne facile d'accès, bénéficiant d'une offre de services étoffée, notamment en matière de sport et de culture.

Le territoire Arlysère est un territoire de diversités : diversité des paysages et des reliefs, contribuant à une grande diversité des activités économiques : tourisme et activités dynamisées par l'activité touristique (BTP, commerces, services...), agriculture (avec notamment plusieurs AOP), filière bois, et bien sûr le secteur industriel, avec la présence d'industries de renommée mondiale (Ugitech, Areva, Timet, Tivoly, Poma...). Diversité de sa population, alimentée tout autant par le solde migratoire que par le solde naturel. Diversité de ses dynamiques démographiques et résidentielles. Diversité de ses milieux naturels. Diversité de ses 39 communes, aux identités, à l'histoire et aux caractéristiques propres.

Mais au-delà de leurs diversités, nos 39 communes ont des préoccupations et des enjeux partagés, et de nombreuses interconnexions. Les élus se retrouvent sur la volonté de maintenir et conforter le bien-vivre ensemble, de garder leurs écoles,

d'offrir des lieux de vie agréables et ressourçants, des services de proximité à leurs populations (physiques, ou facilités par le numérique ou l'offre de mobilités).

Chacun des projets de nos communes compte et impacte la dynamique globale du territoire. Chacun de ces projets contribue notamment à deux enjeux fondamentaux et transversaux, qui dépassent largement le périmètre des communes (et d'Arlysère) :

- **L'aménagement du territoire**
- **La transition écologique**

Ces deux sujets font d'ores et déjà l'objet d'outils réglementaires de planification, à l'échelle des territoires, à l'échelle de l'Agglo :

- **Le Schéma de Cohérence territoriale,**
Arlysère s'est doté d'un SCOT en 2012. La révision générale du SCOT a été prescrite en décembre 2020, mais cette révision ne saurait porter atteinte aux principes fondamentaux inscrits dans « l'ADN d'Arlysère », à savoir un développement durable assis sur l'équilibre entre les fonctions environnementales, sociales, économiques des différents espaces et un objectif de « bien-vivre au pays ». D'ores et déjà et naturellement, l'objectif d'un SCOT valant PCAET est donc envisagée ;
- **Le Plan Climat Air Energie Territorial**
Arlysère s'appête à déposer à la DREAL (Préfet de Région et Autorité Environnementale), la Région et l'ADEME son projet de PCAET, qui, après avis de ces deux instances, sera soumis à la population puis à l'Assemblée délibérante.

Le projet politique d'Arlysère proposé pour ce mandat s'appuie naturellement sur la vision d'aménagement et les enjeux climat-air-énergie du SCOT et du PCAET. Il rejoint tout autant les communes dans la volonté d'offrir aux habitants des services adaptés à leurs besoins et aspirations, et avec une juste proximité, un environnement préservé et un cadre de vie de qualité, et des possibilités d'emploi permettant aux jeunes de « rester au pays ».

On retrouve là les 3 piliers du développement durable, qui sont dans l'ADN d'Arlysère depuis sa création : Environnement, Economie, Social. Sans oublier le quatrième pilier, à savoir la participation citoyenne et une gouvernance permettant la **participation active des élus** à un projet partagé.

Ainsi, sur les bases :

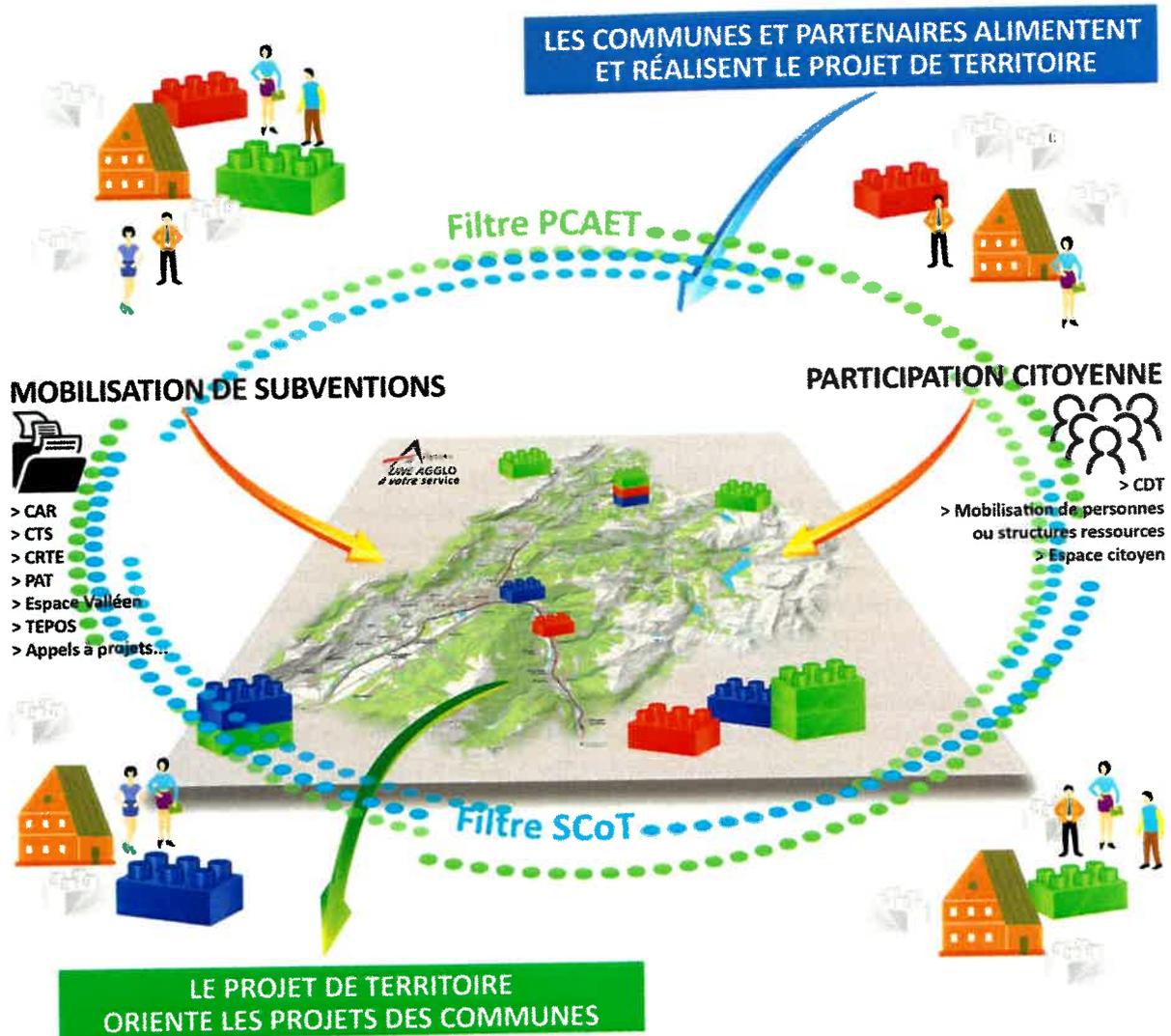
- du projet politique sur lequel l'équipe a été élue en juillet 2020, intitulé « Cap sur l'avenir »
- du projet de Plan Climat Air Energie territorial,
- du SCOT Arlysère approuvé en 2012 et dont la révision générale, prescrite en décembre 2020, ne saurait remettre en cause les valeurs d'aménagement durable et cohérent, préservant et valorisant notre capital Nature, ayant prévalu à cette démarche,
- des enrichissements apportés le travail des commissions opérationnelles, des ateliers citoyens institués en début de mandat, et les contributions diverses,
- d'une vision transversale et assez complète des projets de court et moyen terme portés par les équipes municipales, et des programmes petites Ville de demain portés par les communes d'Ugine et d'Albertville
- du travail avec nos partenaires financiers, Europe, État et ses différentes entités (ADEME, Agence de l'eau, ANAH...), Région, Département, dans le cadre des différents dispositifs contractuels ou non portés par l'Agglo : Politique de la Ville, Espace Valléen, Projet Alimentaire territorial, Programme Local de l'Habitat, pour ne citer que quelques exemples,

ARLYSÈRE va soumettre à l'ensemble des élus municipaux, durant l'été 2021, le projet de territoire pour le mandat. Dans ce projet, la structure Arlysère représente à la fois :

- un levier pur gérer au mieux et dans l'intérêt des habitants des services publics partagés,
- un outil de mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques du territoire
- un outil technique pour porter des projets d'intérêt communautaire

- un outil au service de notre environnement
- un levier de promotion pour le développement économique au sens large

Dès lors, ARLYSÈRE a souhaité que le CRTE puisse coller au plus près à ce projet, dans la mesure où l'un comme l'autre s'inscrivent fondamentalement dans le défi de la transition écologique locale. Ainsi, le CRTE Arlysière n'opère pas a priori de choix dans les thématiques et orientations du territoire, considérant chacun comme un maillon essentiel du projet.



Légende du schéma

 Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires

 Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi

 Un territoire au service de la Cohésion sociale à tous les âges de la vie

 Un territoire soucieux de susciter la participation active et l'intelligence collective

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

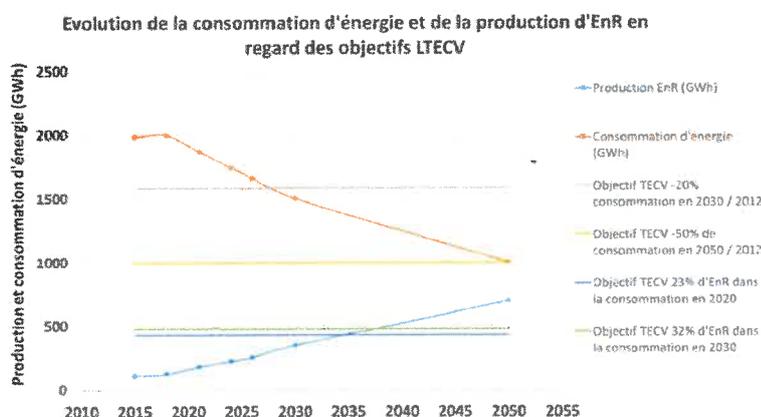
Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire ARLYSERE

Le projet d'Arllysère et de ses communes sur le mandat se structure autour des 3 grands thèmes et termes classiques du développement durable d'un territoire : « environnement », « économie », « social », pour simplifier. Les trois termes restent d'actualité, et emprunts aujourd'hui d'exigences urgentes –urgence climatique, urgence sanitaire...- de transitions : transition énergétique, écologique, évolutions des aspirations individuelles et collectives, des modèles économiques, des modes de communication.

C'est bien l'ensemble du projet qui est guidé par le « filtre PCAET » voulu par l'exécutif dès le début du mandat. Néanmoins ce « cloisonnement » -qui n'en est pas un- facilite la compréhension et une vision cohérente du projet, au-delà des très nombreux sujets de l'action des collectivités, communes et Agglo.

Le projet d'Arllysère vise un **objectif énergétique** principal : devenir Territoire à Énergie Positive (TEPOS) à horizon 2050, c'est-à-dire équilibrer la consommation d'énergie et la production locale d'énergie renouvelable. Arlysère est engagé dans cette démarche depuis 2016 avec le projet et la labellisation TEPOS (Territoire à Energie POSitive) / TEPCV. Arlysère souhaite accélérer la dynamique instaurée par le projet TEPOS tout en la complétant et l'adaptant aux enjeux du changement climatique, au travers des outils de planification (PCAET /SCOT), des plans d'actions des politiques sectorielles, des outils de financement mobilisés. Le projet énergétique du territoire est résumé par le graphique suivant :

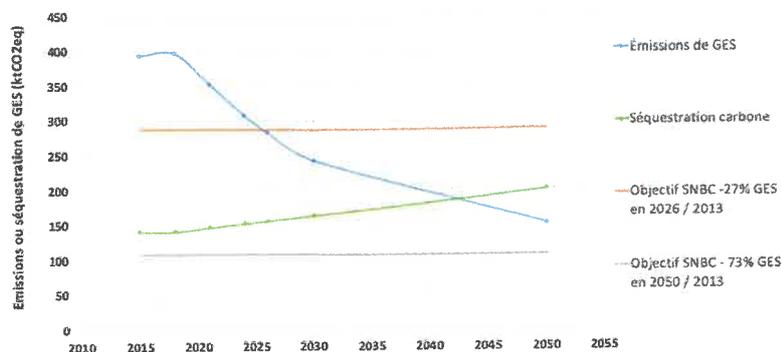


Évolution prospective de la consommation totale et de la production totale d'énergie du territoire Arlysère

Comme le montre ce graphique, l'atteinte de l'objectif TEPOS est concrètement impossible localement : réduire la consommation d'énergie de moitié à horizon 2050 amène à une consommation globale de 1000 GWh/an. Ainsi, le territoire devrait produire près de 1000 GWh/an d'énergies renouvelables en 2050 pour être TEPOS, ce qui revient à multiplier au moins par 8 la production par rapport à 2018. Le potentiel de production d'énergies renouvelables a été estimé à 700 GWh en 2050 (facteur 5). En effet, nous ne sommes autorisés à comptabiliser la production hydroélectrique du territoire qu'au prorata de la part de la population locale dans la population française, pour les puissances supérieures à 4,5 MW (ces barrages étant considérés comme des biens nationaux). A contrario, la consommation énergétique d'entreprises d'envergure nationale telles qu'Ugitech est prise en compte intégralement dans les calculs (elle représente 36% des consommations énergétiques du territoire – OREGES-2015). Ces partis pris de méthodes de calcul n'affectent néanmoins pas la stratégie énergétique du territoire, dans laquelle Ugitech s'inscrit parfaitement, avec différents projets. Cette stratégie est principalement axée d'une part autour de la sobriété, de la rénovation du bâti et de l'éco-mobilité (3 thématiques fortes du projet Arlysère), et d'autre part autour du développement d'un mix énergétique n'excluant aucune filière, avec une part importante de solaire et de bois-énergie.

Le scénario territorial Climat-Air-Energie vise par ailleurs la **neutralité carbone**, c'est-à-dire l'équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (moins 61% d'ici 2050) et leur compensation par la séquestration carbone (plus 41%). Celle-ci passe notamment par la limitation de l'artificialisation des sols, d'ores et déjà inscrite au SCOT et traduite dans

nos PLU (moins 50% par rapport au scénario tendanciel), et la préservation/valorisation de la biodiversité, sujet dans lequel une montée en puissance d'Arlysère est attendue, grâce notamment au label Territoire Engagé pour la Nature, en complément de tout ce qui est d'ores et déjà engagé en la matière (Sylv'acces en forêt, GEMAPI, limitation de l'urbanisation...)



Évolution des émissions de GES de la séquestration carbone du territoire en regard des objectifs de la SNBC (Stratégie Nationale Bas Carbone)

Cette transition écologique est aussi une opportunité pour **l'économie locale** et ses acteurs. Arlysère entend accompagner autant que possible ses acteurs économiques dans leurs transitions, en favorisant notamment la mise en réseaux et l'économie circulaire, et en offrant aux entreprises (artisanales, industrielles, agricoles, de services) un haut niveau de services et de qualité de services : numérique, zones d'activités et foncier, mobilité, circuits courts, loisirs, évènementiel. La question du foncier reste stratégique, la pression foncière constitue l'une des contraintes fortes pour de nombreux acteurs économiques locaux. Cette pression foncière intrinsèque de par la géographie du territoire est renforcée par la prégnance et l'augmentation des risques naturels et des enjeux environnementaux (eau, biodiversité, séquestration carbone...). Elle invite à une démarche stratégique globale pour anticiper la maîtrise foncière et l'équilibre des usages.

Le **projet économique du territoire** se traduit dans plusieurs secteurs d'activités avec un travail de planification concerté, mobilisant par ailleurs des moyens financiers facilitant la mise en œuvre :

- **Agriculture** : accompagnement au développement des productions alimentaires locales et des débouchés en circuits courts ; action sur le foncier agricole et en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs (Plan Alimentaire Territorial)
- **Forêt et filière bois** : mise en place de la démarche concertée Sylv'acces (gestion durable de la forêt) et d'un Plan Sylvicole Territorial
- **Tourisme** : accompagnement des destinations/marques Arlysère dans le confortement de leur positionnement touristique et d'une offre 4 saisons adaptée aux enjeux climatiques et économiques de la montagne (projet Espace Valléen)
- **Numérique** : élaboration d'un projet numérique de territoire et déploiement des outils et de l'ingénierie associés, en lien avec le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique
- **Zones d'activités économiques, industrie, artisanat** : poursuite de la structuration et de l'optimisation des ZAE, prospective, mise en œuvre des projets d'aménagement, en lien direct avec le SCOT, implantations, mise en réseau et accompagnement des entreprises, notamment celles liées à l'économie de la montagne
- **Commerce** : soutien au commerce de proximité (locaux, investissements, commercialisation)
- **Économie circulaire** : Arlysère s'engage dans la démarche proposée par l'ADEME sur cette thématique, sa candidature au dispositif ayant été retenue (mai 2021)

Le projet économique d'Arlysère doit permettre de conserver et conforter le très bon ratio emploi/actif du territoire (92%), pour que les jeunes puissent rester au pays et que l'attractivité du territoire soit conservée, et confortée : le vieillissement de la population reste ici supérieur à la moyenne départementale, et nos territoires de montagne, Beaufortain et Val d'Arly, perdent de la population. La croissance démographique d'Arlysère, contrastée selon les secteurs géographiques, reste inférieure à 1% (0,5% sur les dernières années).

En matière de **services à la population**, l'objectif du territoire est de pouvoir assurer à chaque habitant le même niveau de services, en renforçant la mutualisation, tout en assurant la proximité des services. Cette proximité passe par une présence physique, mais aussi par l'offre de mobilités et l'accès au numérique, le tout intégrant les enjeux énergie-climat. Arlysère souhaite par ailleurs renforcer l'offre de soins, en partenariat avec les médecins, les maisons médicales, les communes, les partenaires. La cohésion sociale est un réel enjeu, traduit à la fois dans la Politique de la Ville, les dynamiques Petite Ville de Demain des deux villes principales, et de la gestion des services à l'enfance, la jeunesse, aux personnes âgées et handicapées. Enfin, la structuration des bourgs-centres et la qualification des espaces publics favorisant le lien social et le bien vivre ensemble, des cheminements doux et sécurisés, constitue un élément contributeur structurant tant au titre de l'aménagement durable que de celui de la cohésion sociale, de la qualité de vie et de l'attractivité de nos communes et donc de notre territoire.

Pour finir dans la présentation de ce projet, il faut souligner également le rôle central pour Arlysère de deux politiques, par leurs impacts multiples tant en termes d'aménagement du territoire que économiques, environnementaux et sociaux :

- **Les Mobilités** : premier pôle émetteur de GES, avec 84 et 89% des déplacements domicile-travail et touristiques ; l'objectif d'Arlysère de diminuer de 62% les émissions de GES liées au transport passe par l'accélération des facilités de mobilité décarbonée ou multimodale, notamment l'usage du vélo/VAE, l'autopartage, le co-voiturage, les transports collectifs et l'accompagnement des démarches de plans de déplacement et des expérimentations, au-delà du développement de l'offre bus et navettes, tant pour la population que pour les touristes. La loi d'orientation des mobilités a posé le principe de la responsabilité des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dans la lutte contre le réchauffement climatique. À ce titre, elles sont chargées de déployer une politique de mobilité durable sur tous les territoires. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques, et de mettre en œuvre des outils financiers via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie. Dans le cadre du plan vélo mis en œuvre pour l'atteinte de l'objectif fixé par la LOM de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien, l'État accompagne ainsi le développement de la planification (schémas directeurs), des services et des infrastructures cyclables – linéaires et franchissement de discontinuités - à travers les appels à projets du fonds « mobilités actives » et de l'ADEME. L'État s'engage ainsi à accompagner la candidature d'Arlysère à ces appels à projets notamment au titre de son projet « Schéma directeur cyclable ».
- **L'Habitat** : le résidentiel représente 28% des consommations énergétiques du territoire, la réhabilitation et la mobilisation du parc vacant sont prioritaires. Par ailleurs, le parcours résidentiel est toujours freiné par l'écart entre le budget moyen des ménages et le niveau de prix de l'offre, à l'acquisition. La production d'une offre nouvelle, adaptée aux moyens et aux attentes des ménages, aux identités de nos territoires, aux enjeux fonciers, est un véritable défi. La création d'un Organisme Foncier Solidaire nous nous permettrait d'avancer sur ce sujet.

Article 3 – Les orientations stratégiques

3.1 Description des orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par le conseil communautaire en date du 24 juin 2021 :

- **Orientation 1 : Un territoire au service de la transition énergétique et de la biodiversité : l'Agglo et ses 39 communes exemplaires**
- **Orientation 2 : Un territoire au service des acteurs économiques et de l'emploi**
- **Orientation 3 : Un territoire au service de la cohésion sociale, à tous les âges de la vie**

Pour mémoire :

- **Orientation 4 : Un territoire soucieux de susciter la participation active et l'intelligence collective**

Chacune de ces 3 orientations stratégiques est déclinée en un certain nombre de thématiques :

ORIENTATION 1 :

- Urbanisme
- Energie/patrimoine public (rénovations énergétiques, Energies renouvelables, sobriété énergétique)
- Mobilité
- Déchets
- Eau potable, assainissement, GEMAPI
- Biodiversité

ORIENTATION 2 :

- Agriculture, forêt et filière bois
- Tourisme et Équipements de loisirs
- Numérique
- Economie circulaire, zones d'activités, soutien à l'activité et à l'emploi

ORIENTATION 3 :

- Habitat
- Enfance, jeunesse, personnes âgées, personnes handicapées
- Santé
- Aménagements de centres-bourgs
- Politique de la Ville
- Culture

De manière transversale et synthétique, le territoire souhaite au travers du CRTE :

- Accélérer les travaux de rénovation énergétique performante du patrimoine bâti, quel qu'il soit, public et privé ;
- Accélérer les transitions en matière de mobilités : offre de mobilités alternatives à la voiture individuelle, offre de services et offre numérique permettant de limiter les déplacements et améliorant la qualité de services aux usagers ;
- Accompagner dans la mesure de ses compétences les projets favorisant l'économie de proximité et l'emploi local, notamment ceux contribuant à la transition énergétique, à la production locale, et à l'attractivité du territoire (industrielle, touristique, artisanale, de services, événementielle...)
- Contribuer à la préservation de la biodiversité locale, socle d'identité et de richesses, au travers notamment de la connaissance, de la préservation et restauration des milieux et des ressources, d'une gestion ambitieuse
- des effluents et déchets, de la gestion économe du foncier et des ressources naturelles, d'une stratégie

agricole et forestière adaptée ;

- Conforter et qualifier l'offre de services aux usagers et l'adapter aux nouvelles attentes de la population, aux évolutions des besoins, en favorisant la cohésion sociale.

Pour chaque thématique, l'annexe 1 comprend un diagnostic de territoire synthétique et un état initial, des objectifs opérationnels à 6 ans, et des indicateurs de résultats.

L'annexe 2 indique, par orientation et par thématique, la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser.

L'annexe 3 comprend la liste des fiches actions de l'Etat et du territoire et des fiches projets sur chacune des thématiques et des axes identifiés.

1. L'annexe 4 comprend un tableau récapitulatif des financements de l'Etat au titre de la relance 2020-2021. Elle sera complétée pour information par un tableau récapitulatif des dossiers financés via la DETR et la DSIL de droit commun en 2021.
2. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, ces annexes seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.2 Contribution de l'État à la réalisation des orientations stratégiques

L'Etat développe des politiques publiques qui rejoignent les objectifs de développement durable du territoire d'Arlysère.

Ainsi, attaché à promouvoir les centralités pourvoyeuses d'emplois et de services et structurant l'habitat, l'Etat soutient les deux communes d'Albertville et d'Ugine engagées dans le dispositif Petites villes de demain. Déployé par le ministère de la cohésion des territoires à travers l'Agence nationale de la cohésion des territoires, il vise à soutenir les centralités de moins de 20 000 habitants qui connaissent des fragilités économiques, démographiques et sociales. A la date de signature du présent contrat, les conventions d'adhésion d'Ugine et d'Albertville au dispositif Petites Villes de demain sont signées par les exécutifs de ces deux collectivités ainsi que par celui d'Arlysère. L'Etat accompagnera ces deux collectivités dans la poursuite du programme, en vue de la signature de la convention cadre.

En matière de rénovation énergétique du patrimoine bâti, dans le cadre du plan France Relance dans lequel s'inscrit la dotation de soutien à l'investissement local en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des collectivités locales (DSIL RT), l'Etat s'engage à accompagner des projets de rénovation énergétiques portés par les collectivités d'Arlysère. Cet accompagnement portera prioritairement sur les projets qui attestent de la réalisation d'économies d'énergie conformes aux objectifs fixés par le décret Tertiaire dont la trajectoire prévoit une baisse de la consommation énergétique de 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050 par rapport à une année de référence ne pouvant être antérieure à 2010. En 2021, cet accompagnement porte sur 8 projets de rénovation des bâtiments publics (773 000€)

L'Etat apporte aussi son concours à la rénovation du patrimoine privé (674 000€ d'aide "Ma Prime Rénov") pour 224 dossiers à la date de la signature du présent contrat, soit un total 1,45M€).

Concernant la production d'énergie renouvelable, l'Etat encourage le développement des installations de production, notamment photovoltaïques, pour l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière de mix énergétique. Les projets photovoltaïques privilégiant l'autoconsommation pourront faire l'objet d'un accompagnement financier qui sera examiné au cas par cas, dès lors que leur conception permet une contribution effective à la consommation du ou des bâtiments, garantissant une bonne efficacité de l'investissement public. Les fermes photovoltaïques ou installations destinées à la revente bénéficient du tarif de rachat permettant d'équilibrer leur modèle économique à moyen terme

Dans le domaine économique, l'Etat soutient l'ambition d'Arlysère de disposer d'une économie diversifiée reposant sur les atouts du territoire : agriculture, industrie, tourisme. En matière industrielle, l'Etat soutient des projets performants, écologiquement vertueux et qui créent ou maintiennent l'emploi local. C'est ainsi que dans le cadre du plan France relance, des entreprises installées dans le périmètre d'Arlysère ont bénéficié à ce jour de près de 12M€ de subvention.

Par ailleurs, dans un contexte de ressource foncière intrinsèquement limitée, la mise en place d'une stratégie foncière globale qui allie sobriété, performance économique, ambition environnementale et conciliation des usages est une condition nécessaire à la réalisation du projet économique du territoire support du présent contrat. À ce titre, l'Etat

accompagnera, dans le cadre de ses missions réglementaires, les réflexions et démarches d'Arlysère concourant à cet objectif. Le cas échéant, elles pourront déboucher, une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées, sur des projets faisant l'objet de fiches (du type des fiches annexées à titre d'illustration) qui seront intégrées au contrat après validation par le copil.

En particulier, pour favoriser la mise en place de stratégies de développement économes en espace, l'État a mis en place une politique résolue de soutien aux projets de recyclage foncier reposant sur le « Fonds friches ». Il a ainsi pu apporter son soutien à la requalification de friches à Frontenex (200 000€) et à Gilly-sur-Isère (744 000€) et poursuivra l'accompagnement des projets dans le cadre du second Appel à projet « recyclage urbain ».

En matière de services publics, l'Etat promeut le maintien et la modernisation des services publics en milieu rural : le soutien aux démarches de labellisation France Service s'est traduit par la labellisation des structures France Services de Flumet et Beaufort. L'Etat accompagne également la création de la structure France Service d'Ugine et finance le recrutement de 5 conseillers numériques au bénéfice d'Arlysère (250 000€).

La promotion des services publics dans le périmètre d'Arlysère se concrétise aussi, dans le cadre du plan France Relance, par plus de 900 000€ d'investissement au bénéfice de services de l'Etat implantés à Albertville.

L'Etat prend acte de la volonté d'Arlysère et des collectivités du territoire de faciliter l'accès aux soins. Plus largement, les collectivités territoriales représentent un acteur incontournable de la santé des citoyens car elles agissent au quotidien sur leur cadre de vie à travers l'organisation des mobilités, la qualité des bâtiments, de l'eau, de l'air, l'alimentation... Elles peuvent ainsi contribuer au développement d'un environnement favorable à la santé, que ce soit au sein des établissements scolaires ou médico-sociaux, des structures d'accueil, des infrastructures locales.

Élément essentiel à la cohésion sociale, l'école de la République fait et fera l'objet d'une attention toute particulière, tant en investissement (rénovation énergétique citée plus haut, et numérisation - 123 000€ en 2021 dans le cadre du plan France Relance) qu'au plan pédagogique. Compte tenu des enjeux majeurs de la politique d'éducation à Albertville, l'Etat s'engage à accompagner les acteurs de la politique éducative dans une « Alliance éducative » qui vise à promouvoir l'école de la République et l'ensemble des dispositifs en faveur de la réussite des jeunes.

Enfin, l'Etat est totalement impliqué dans le contrat de ville d'Albertville, aux côtés de la commune et de l'agglomération. A travers cette convention pluriannuelle, l'Etat apporte notamment son soutien à la démolition de l'un des blocs du quartier des Contamines (900 000€ de financement ANRU) et prend une part active au financement du volet social du contrat de ville ainsi qu'à l'animation des dispositifs pilotés par la communauté d'agglomération en liaison avec la ville d'Albertville. La fiche action jointe décrit la contribution de l'Etat au contrat de ville en 2021.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

A la date de signature du CRTE, l'Etat est d'ores et déjà impliqué contractuellement avec le territoire Arlysère au travers des dispositifs listés ci-après :

- Contrat de Ville et convention pluriannuelle de renouvellement du quartier Val des Roses – Contamine - Convention NPNRU du 11/04/2019. Le projet de rénovation énergétique performante et d'extension de l'école du Val des Roses, située au cœur du quartier prioritaire, s'inscrit dans les objectifs de requalification du quartier prioritaire. Il sera réalisé dans le cadre d'un marché public global de performance énergétique, et la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la SOL OSER, en tant que mandataire de la commune. L'Etat (Agence nationale de la rénovation urbaine) est sollicité pour participer à ce vaste projet, évalué à ce jour à 6,875 M€.
- Petites Villes de demain (Albertville et Ugine).
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (échéance 2021) avec l'ANAH
- Labels Ville et Pays d'Art et Histoire (Albertville et Beaufortain-Val d'Arly)

- Projet Alimentaire Territorial, candidature Arlysère déposée en avril 2021 : à la date de la signature du présent contrat, l'Etat a reconnu le projet alimentaire territorial (PAT) d'Arlysère comme PAT de niveau 1.
- Projet Educatif Territorial (Ville d'Albertville).
- Convention Espace Valléen 2020-2027, dossier déposé le 15 juin 2021 : l'Etat accompagnera les projets de l'Espace Valléen Arlysère pour la période 2021-2027, dans une optique de diversification de l'offre touristique, de transition écologique et d'amélioration du parcours client. L'Etat mettra aussi en œuvre le Plan avenir montagnes présenté par le Premier ministre en Savoie le 27 mai 2021.

4.2 Contribution du plan France relance à la réalisation du plan d'action d'Arlysère

D'ores-et-déjà, le plan France relance a permis de contribuer à la réalisation des objectifs et à la concrétisation des projets d'Arlysère. A la date de la signature du présent contrat, 18M€ ont été engagés par l'Etat sur les projets du territoire, dont 3,9M€ en faveur de la transition écologique (orientation 1 d'Arlysère), 11,84M€ en faveur de la compétitivité des entreprises (orientation 2 d'Arlysère) et 1,31M€ sur le volet cohésion sociale et territoriale (orientation 3 d'Arlysère).

4.3. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans les fiches action (projets matures, 2021 notamment) et les fiches projet (projets non matures) en annexe 3.

NB : Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les plans de financement correspondants précisent l'origine des subventions et l'état d'avancement des dossiers de subventions correspondants : subvention acquise, sollicitée, envisagée. Il est rappelé ici que l'inscription d'un projet au CRTE ne vaut pas garantie de financement de l'Etat pour le maître d'ouvrage. Les différentes structures et dispositifs de l'Etat sont sollicités directement par le maître d'ouvrage du projet, dans le cadre défini par ceux-ci, en mentionnant l'inscription du projet dans le CRTE Arlysère. Si les dispositifs de l'Etat sont sollicités par le maître d'ouvrage, une revue de projet est organisée annuellement dans le cadre du comité de pilotage pour faire le point sur les projets et les actions et acter le passage du statut de fiche projet à fiche action.

4.4. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

Arlysère travaille de manière étroite avec les territoires voisins, et l'ensemble des territoires de Savoie, dans plusieurs domaines, dont notamment :

- Tourisme : participation croisée d'Arlysère et du PNR des Bauges aux comités de pilotage de l'Espace valléen ; collaboration sur les projets mis en œuvre sur les 10 communes qui appartiennent à la fois à l'Agglo et au PNR des Bauges;
- Energie-climat : travail collaboratif dans le cadre du réseau départemental, et actions mutualisées (cadastre solaire, candidature à l'AMI SEQUOIA...);
- SCOT : travail de réseau inter-SCOT à l'échelle de la Savoie ; collaborations thématiques, avec la Tarentaise notamment (carrières, logistique marchandises, mobilités...);
- Agriculture-forêt
- ...

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à contribuer à la réalisation des actions inscrites à ce contrat une fois les conditions de faisabilité techniques, environnementales et administratives suffisamment précisées.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. En ce qui concerne les financements déconcentrés de l'Etat, ils relèvent principalement de la DETR, de la DSIL et du FNADT.

Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse, par le maître d'ouvrage, de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Arlysère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Arlysère s'engage à :

- mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.
- animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé

opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

- mettre en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.5 Maquette financière

L'annexe 2 récapitule pour chaque fiche action et fiche projet les financements sollicités ou acquis auprès des différents services de l'Etat. Elle constitue la maquette financière du Contrat.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière est examinée annuellement en comité de pilotage à l'automne. Elle est susceptible de révision à cette période en fonction de l'état d'avancement des projets.

Article 7– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est co présidé par le Président d'Arlysère et le sous-préfet d'Albertville.

Il est composé :

- Des deux co-Président sus nommés
- Du bureau exécutif d'Arlysère et des représentants des services ;
- des services de l'Etat, de l'ADEME, de l'ANAH, de l'Agence de l'Eau;
- des représentants locaux du Conseil Départemental et du Conseil Régional, afin de garantir la cohérence et la complémentarité des participations de chacun des instances.

A la date de signature du présent contrat, le copil est ainsi constitué comme suit :

Etat -Sous-Préfecture de l'arrondissement d'Albertville	C.HERIARD - co président C.PLA - Secrétaire Générale
Arlysère	F. LOMBARD - co président
Région Auvergne Rhône-Alpes	F. PANNEKOUCKE
Département	M. BERTHET
Etat - DDT	E. VALLA
Anah	S. CHARPENTIER
Agence de l'eau	N. BURETTE
Arlysère	ELUS MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF L. CHATEIGNER-LETINOIS – C. VANIN

Le copil siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;

- Examiner l'avancement et la programmation des actions : le copil constate notamment la transformation des fiches projets en fiches actions lorsque les projets ont acquis une maturité technique et financière suffisante, sous la responsabilité de leur maître d'ouvrage ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Examiner la maquette financière annexée au CRTE et constater d'éventuelles évolutions de cette maquette ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Arlysère. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions. Il est composé des représentants des services de la DDT, de la Sous-préfecture et d'Arlysère.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8- Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité du comité technique. Il est présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet d'un compte rendu a minima annuel devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués ont été

choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les indicateurs de suivi sont précisés dans l'annexe 1.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11– Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12- Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13– Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront en tout dernier recours portés devant le tribunal administratif de Grenoble.

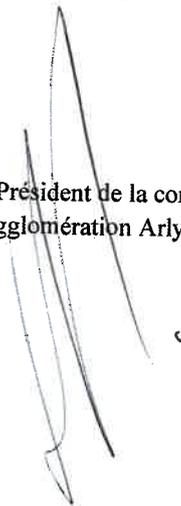
Signé à Albertville, le 12 juillet 2021

Le Préfet de Savoie



Pascal BOLOT

Le Président de la communauté
d'agglomération Arlysère



Franck LOMBARD

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques et déclinaisons thématiques, intégrant les indicateurs d'évaluation

Annexe 2 – Tableau de synthèse du CRTE, avec la liste des fiches projets et fiches actions, par année et par thématique

Annexe 3 – Fiches actions de l'Etat et du territoire et fiches projets

Annexe 4 - Tableau récapitulatif des financements de l'Etat au titre de la relance 2020-2021